



**Les modifications apportées aux obligations d'affichage dans l'entreprise et de transmission de documents à l'Administration
(Décrets des 22 octobre 2016, applicables à compter du 23 octobre)**

1 / Affichage

Pour les thématiques listées dans le tableau suivant (liste non exhaustive), il est dorénavant prévu que l'affichage à destination des salariés peut être remplacé par une communication par « tout moyen ».

Bien entendu, vous pouvez choisir de conserver l'affichage ou, à l'inverse, de le remplacer par un autre mode de communication (dans ce cas, nous restons à votre disposition pour vérifier la faisabilité de votre projet étant précisé qu'il conviendra de rester attentif aux autres obligations, notamment conventionnelles).

Thématiques	Articles concernés (Code du travail)
Règlement intérieur	R.1321-1
Accords collectifs applicables dans l'entreprise (et possibilité de consultation par les salariés)	R.2262-3
Repos des salariés ne bénéficiant pas du repos hebdomadaire toute la journée du dimanche (information salariés et inspection du travail)	R.3172-1
Suspension du repos hebdomadaire (activité saisonnière, travaux urgents...)	R.3172-9
Textes sur l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes	R.3221-2 et -3
Mise en place d'une instance de coordination des CHSCT	R.4616-3
Publicité des résultats du vote par référendum	D.2232-2
Ordre des départs en congé à chaque salarié	D.3141-6
Raison sociale et adresse de la Caisse des congés payés (BTP)	D.3141-28
PV de carence quand la commission de contrôle du service de santé interentreprises n'a pu être mise en place	D.4622-34

2 / Communication de documents à l'Administration

Pour les thématiques listées dans le tableau suivant (liste non exhaustive), il est dorénavant prévu que les documents sont communiqués à l'Administration « à sa demande ». La transmission n'est donc plus automatique.

Thématiques	Articles concernés (Code du travail)
Elargissement du CHSCT d'une entreprise utilisatrice à une représentation extérieure	R.4523-9
Noms des représentants des entreprises extérieures en cas d'élargissement du CHSCT	R.4523-12
PV et règlement du collège interentreprises de sécurité, de santé et des conditions de travail	R.4532-92
Nom et adresse du médecin surveillant le local d'allaitement	R.4152-23
Avis du CE sur la mise en œuvre d'horaires à temps partiel	D.3123-1
Récépissé de la déclaration CNIL en cas de traitement de données nominatives liées à la durée du travail	D.3171-5
Affichage relatif aux heures auxquelles commence et finit le travail ainsi que les heures et la durée du repos	D.3171-17
Rapport du CE (ou du comité interentreprises) sur l'organisation, le fonctionnement et la gestion financière du service social	D.4632-1 et -2